



**DOUANE**

# AGENTS RESTRUCTURÉS À QUOI JOUE LA DG ?

EN MATIÈRE DE RESTRUCTURATION, LES DERNIÈRES DÉCISIONS PRISES PAR L'ADMINISTRATION DES DOUANES NOUS LAISSENT ENTREVOIR, UNE NOUVELLE FOIS, UNE STRATÉGIE PARTICULIÈREMENT RETORSE.

Contrairement à la période du Plan Stratégique Douanier, la réforme du transfert de fiscalité à la DGFIP n'a pas fait l'objet d'un débat approfondi sur l'accompagnement social.

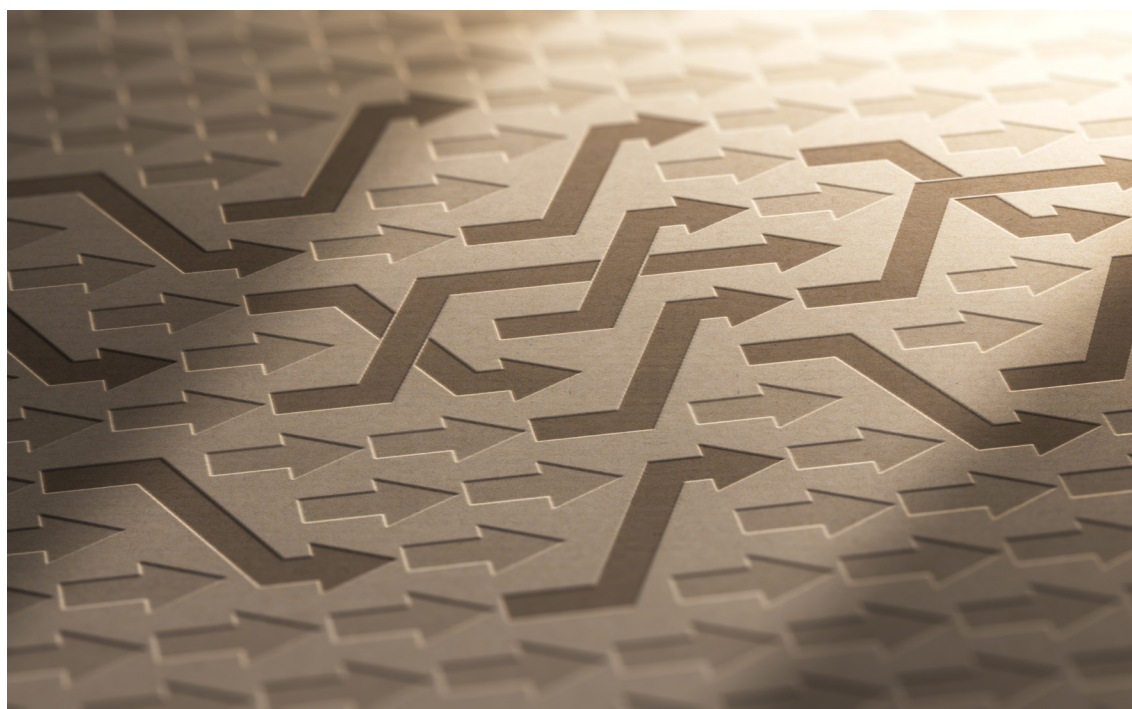
La faute en grande partie à notre Direction. Il faut rappeler que la DG a essayé d'imposer un calendrier très court, entre le pré-projet établi en juin 2021 et le projet définitif présenté en septembre 2021. S'en est suivi un mouvement social fort et des avancées en matière de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents (IMT, ACF, IR, FACVA). Mais en matière d'accompagnement social "pur", on reste hélas sur sa faim.

Le reclassement à la résidence est la priorité de l'Administration, elle est d'ailleurs prévue par l'accord majoritaire signé en avril 2022, avec notamment des possibilités de passerelle vers d'autres directions du ministère. **Mais vient se greffer tout autour une série de problématiques qui dépassent la seule question du reclassement à la résidence (formation, prime, mutation en dehors de la résidence) et ce sont sur ces points que nous avons des griefs.**

AGENTS  
RESTRUCTURÉS,  
MARS 2023

## **Les agents en poste sur une mission fiscale ou dans les Recettes Interrégionales dans la tourmente**

Ayant désormais le champ libre et aucune véritable contrainte légale (*sauf celle que lui impose une loi de transformation de la Fonction Publique dont le contenu ultra libéral ne protège pas les agents, bien au contraire*), la DG s'en donne à cœur joie et joue sur les dates et les mots pour tenter de limiter au maximum les droits des agents concernés.



## POUR EXEMPLE

- L'[arrêté du 16 juin 2020](#) et l'[arrêté du 22 septembre 2022](#) définissent les mesures de restructuration, mais ne précisent que les sites touchés par une restructuration et ne distinguent pas les agents "substantiellement concernés" et les autres. L'administration accorde donc au doigt mouillé ce statut. Pour un même poste, les arbitrages sont différents selon les DR ou selon les années.
- Dans le même esprit, les "enquêtes temps" censées mesurer les charges de travail des agents sur une mission fiscale sont honteusement faussées.
- La mise en place de bourses départementales se fait avec plus ou moins de transparence selon les DR et dans certains cas les postes sont déjà attribués au moment de leur publication.
- Dans certaines interrégions, on dit aux agents que le périmètre des missions TICPE transférées à la DGFiP est in fine beaucoup plus large que prévu et qu'il n'y aura pas besoin d'autant d'agents qu'annoncé dans le chiffrage initial, dans d'autres on dit le contraire !
- Enfin, l'administration joue sur les dates pour ne pas attribuer les droits, ainsi si les intéressés changent de poste trop tôt aucun droit n'est alors octroyé. Elle se garde également bien de communiquer les durées des opérations de restructuration !

## L'ENJEU EST POURTANT IMPORTANT !

- L'octroi de la prime IAMF (Indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle) qui peut aller de 500 à 2000 euros.
- L'octroi de priorité de mutation pour celles et ceux qui peuvent justifier de l'impossibilité de rejoindre un poste offert à la bourse d'emploi.
- L'octroi de la Prime de Restructuration de Service (PRS).

## ARRÊTER CES PROCÉDÉS TATILLONS !

Personne n'est dupe sur l'objectif de cette stratégie qui consiste à couper les cheveux en quatre pour limiter l'octroi des droits à restructuration, il s'agit en fait de faire des économies budgétaires sur le dos des agents.

La CFDT Douane, premier syndicat en douane, ne peut accepter une telle situation et nous allons intervenir sur ces dérives avec la plus grande fermeté lors des prochaines réunions du suivi de l'accord d'avril 2022.

**Afin de nous permettre de défendre au mieux la situation des agents restructurés et surtout pour ne laisser personne au bord de la route, si vous êtes concernés par une restructuration et que vous voyez poindre des difficultés contactez-nous, rapidement, à cette adresse :**

[cfdt-douane@douane.finances.gouv.fr](mailto:cfdt-douane@douane.finances.gouv.fr)



**VOUS N'ATTENDEZ PAS  
D'ÊTRE MOUILLÉ  
POUR OUVRIR  
VOTRE PARAPLUIE  
...**

**PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**

[www.cfdt.fr/adhesion](http://www.cfdt.fr/adhesion) 